

Identité de l'élève :

Nom : Prénom :
 Date de naissance :
 N°Assurance (extra-scolaire) et organisme :

Responsable légal :

Responsable légal 1

Qualité* :
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 CP - VILLE :
 Tél fixe :
 Tél portable :
 Mail :

Responsable légal 2

Qualité* :
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 CP - VILLE :
 Tél fixe :
 Tél portable :
 Mail :

NOM - PRÉNOM et Adresse de facturation : cocher la case correspondante (1 seule case à cocher)
Responsable légal 1 **Responsable légal 2**

*Qualité : père,mère, tuteur,beau-père, belle-mère,etc...

INSCRIPTION :

Ré-inscription

Nouvelle inscription

Éveil musical (4-6 ans)

Instrument choisi (à partir de 7 ans) :

Atelier Musiques actuelles : Cunlhat

Arlanc

Vertolaye

Atelier Percussions africaines (adolescents-adultes) :

Cunlhat

Églisolles

Arlanc

Atelier Percussions enfants : Cunlhat

Lieu des cours souhaité (plusieurs options possibles) :

Cunlhat

Vertolaye

St-Amant-RS

Arlanc

Églisolles

Justificatif quotient familial

À envoyer avec la fiche d'inscription au plus tard le **04/07/2025**

Régime général N° Allocataire CAF / MSA :

Autres régimes :

Avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 (pour les personnes n'ayant pas de quotient familial)

En l'absence d'un justificatif du quotient familial, la collectivité appliquera le tarif maximum.

Renseignements médicaux :
(allergies, maladies, traitements)

Droit à l'image :

J'AUTORISE : MON ENFANT MOI-MÊME

À être pris(e) en photo ou filmé dans le cadre de valorisation des activités, et à être diffusé(e) sur le site Internet, les réseaux sociaux et les programmes de la collectivité : OUI NON

J'AUTORISE MON ENFANT à rentrer seul : OUI NON

L'inscription à l'école de musique d'Ambert Livradois Forez vaut acceptation du règlement intérieur du service, ainsi que des tarifs communiqués (documents disponibles sur les lieux d'accueil et le site Internet de la collectivité).

L'inscription définitive a lieu au mois de septembre à l'issue de la séance d'essai proposée aux élèves. Les frais de scolarité sont dus pour toute année engagée et ne pourront pas faire l'objet de réduction particulière en cas d'abandon, d'exclusion définitive, ainsi qu'en cas d'annulation de cours pour des raisons indépendantes de la volonté de l'administration (à l'exception des cas suivants : déménagement et problème de santé empêchant l'élève d'être présent plus de 6 semaines consécutives).

Fait à , le 2025

Signature

Renseignements et contact :

Ambertlivradoisforez.fr

<https://www.ambertlivradoisforez.fr/un-territoire-a-votre-service/culture-et-vie-associative/enseignement-musical/>
ecoledemusique@ambertlivradoisforez.fr

06 28 31 67 46



*Les informations recueillies au sein du présent document sont collectées afin de connaître l'identité des élèves, des enfants et parents usagers de nos services à des fins statistiques. À partir de ces informations, vous serez enregistrés dans les fichiers de la Communauté de Communes jusqu'à ce que vous n'utilisiez plus le service. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient collectées, informez-en votre interlocuteur. À tout moment, vous pouvez solliciter la Communauté de communes afin d'accéder ou modifier les données personnelles qu'elle détient à votre sujet.